

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 31/10/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 31/10/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 11

S É A N C E DU J E U D I 7 N O V E M B R E 2 0 2 4

D é l i b é r a t i o n n ° 0 1 / 0 7 - 1 1 - 2 0 2 4

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT, Mme Cécile GRESSIN, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT et M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CHANGEMENT DU TRACTEUR ET DE L'ÉPAREUSE DE LA COMMUNE.

Monsieur le maire fait part au Conseil que les coûts d'entretien du tracteur et de l'épareuse sont de plus en plus importants, ces matériels étant vieillissants (28 ans d'âge).

La commission municipale « chemins et voirie » s'est réunie pour étudier trois devis et propose au conseil de remplacer à la fois le tracteur et l'épareuse.

Monsieur le maire présente les trois devis correspondants (incluant la reprise de l'ancien matériel), lesquels sont détaillés comme suit :

Entreprise	Tracteur	Epareuse	Total
1- Groupe Méthivier – Dun sur Auron	65 000 €	23 519 €	88 519 €
2- Ets Maréchal – Torteron	61 500 €	22 000 €	83 500 €
3- Centragri – St Germain du Puy	75 000 €	24 500 €	99 500 €

Monsieur le maire précise qu'il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour l'acquisition de ces nouveaux matériels, cette dépense n'étant pas inscrite au budget primitif, et qu'il conviendra par conséquent de délibérer sur une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de procéder au remplacement du tracteur et de l'épareuse et retient la proposition de l'entreprise Maréchal de Torteron pour un montant de 61 500 € T.T.C. pour le tracteur et 22 000 € T.T.C. pour l'épareuse.
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le maire pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

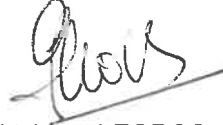
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,


M. Denis DURAND (Chef)

Le 08 NOV. 2024

La secrétaire de séance,



Mme Ghislaine LEGROS

Le 08 NOV. 2024

Diffusion sur le site internet de la commune le 08 NOV. 2024

Transmis au contrôle de légalité le 08 NOV. 2024

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 31/10/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 31/10/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 11

S É A N C E DU J E U D I 7 N O V E M B R E 2 0 2 4

D é l i b é r a t i o n n ° 0 2 / 0 7 - 1 1 - 2 0 2 4

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT, Mme Cécile GRESSIN, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT et M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : RECOURS A L'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE.

Le conseil municipal ayant délibéré sur l'acquisition d'un nouveau tracteur et d'une nouvelle épaveuse, Monsieur le maire expose qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt.

La société retenue, Ets Maréchal de Torteron, propose une participation au financement des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de ces matériels.

Ainsi la meilleure offre est la suivante pour chacun des matériels :

Pour l'acquisition du tracteur :

Par le concessionnaire Ets Maréchal de Torteron

Etablissement bancaire : Crédit Agricole

Montant : 61 500 €

Durée : 10 ans

Frais de dossier : 150 €

Taux : Fixe 2,76 %

Echéance annuelle : 7 122 €

Pour l'acquisition de l'épaveuse :

Par le concessionnaire Ets Maréchal de Torteron

Etablissement bancaire : Crédit Agricole

Montant : 22 000 €

Durée : 10 ans

Frais de dossier : 150 €

Taux : Fixe 3,87 %

Echéance annuelle : 2 695 €

En conséquence, et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

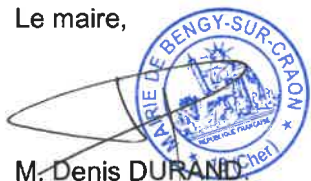
- **DÉCIDE** de retenir l'offre présentée dont les caractéristiques sont visées ci-dessus ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le maire pour agir en la matière et signer tous actes ou documents se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
--------------	---------------	--------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le **08 NOV. 2024**

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le **08 NOV. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **08 NOV. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **08 NOV. 2024**

E X T R A I T du R E G I S T R E
des D É L I B É R A T I O N S du C O N S E I L M U N I C I P A L

Nombre de membres afférents au conseil : 15 Date de la convocation : 31/10/2024
Nombre de membres en exercice : 13 Date d'affichage : 31/10/2024

Nombre de membres votants : 10

Suffrages exprimés : 11

SÉANCE DU JEUDI 7 NOVEMBRE 2024

Délibération n° 03/07-11-2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept novembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Bengy-sur-Craon, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire.

PRÉSENTS : M. Denis DURAND, maire, Mme Ghislaine LEGROS, M. Guy GAUDRY, M. Christian MATHAULT, Mme Cécile GRESSIN, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN, Mme Ghislaine ARPINO et Mme Anne VIGIER.

EXCUSÉ(E)S : M. Adrien LASTERNAS, Mme Virginie SERGEANT et M. Jean-François GARREAU.

POUVOIRS : M. Jean-François GARREAU à M. Christian MATHAULT.

Mme Ghislaine LEGROS a été élue secrétaire de séance.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3.

Monsieur le maire expose au conseil municipal que certains crédits prévus au budget principal pour l'exercice 2024 sont insuffisants et propose d'abonder comme suit :

Chapitre Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION d'INVESTISSEMENT					
21-215731	Matériel roulant		73 800,00		
21-215738	Autre matériel et outillage de voirie		26 400,00		
16-1641	Emprunts				100 200,00
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement				5 520,00
21-2151	Réseaux de voirie		5 520,00		
TOTAL			105 720,00		105 720,00
SECTION de FONCTIONNEMENT					
011-615231	Entretien et réparations sur voirie	5 520,00			
Chapitre 023	Virement à la section investissement		5 520,00		
TOTAL		5 520,00	5 520,00		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

Adopté par :

11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,



M. Denis DURAND

Le **08 NOV. 2024**

La secrétaire de séance,

Mme Ghislaine LEGROS.

Le **08 NOV. 2024**

Diffusion sur le site internet de la commune le **08 NOV. 2024**

Transmis au contrôle de légalité le **08 NOV. 2024**